



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 48556

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la taxe BAPSA sur les farines. Face à un marché économique de plus en plus dégradé et concurrentiel, la profession de la meunerie connaît d'importantes restructurations. Dans ces conditions, la taxe BAPSA sur les farines - d'un montant de seize euros par tonne pour un produit estimé à 63,9 millions d'euros dans la loi de finances 2004 - vient alourdir les coûts de production et grever sérieusement les comptes d'exploitation des entreprises meunières. Elle apparaît d'autant moins comprise que les professionnels directement concernés par le BAPSA ont obtenu, depuis plusieurs années, l'abandon de cette même taxe sur les céréales, les graines oléagineuses, les betteraves et les produits forestiers. Par ailleurs, il n'existe pas d'équivalent de perception d'une telle taxe ailleurs en Europe. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement sur l'avenir de cette taxe.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur la fiscalité sur les farines affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Le produit prévisionnel de la taxe afférente pour 2004 est estimé à 63,4 millions d'euros. L'article 40 de la loi de finances pour 2004 a créé, en substitution au BAPSA précité, le fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, qui doit recevoir, dès le 1er janvier 2005, le produit de la taxe sur les farines instaurée par l'article 1618 septies du code général des impôts. Le Gouvernement n'envisage pas le démantèlement de cette taxe, et le projet de loi de finances pour 2005 ne prévoit pas de modifier son taux par rapport à l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48556

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7855

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 249